



Ville de Mont-Saint-Hilaire

Bureau du greffier
Hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire
100, rue du Centre-Civique

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2018-03 RÈGLEMENTS D'URBANISME VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire statuera sur la demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme, présentée par le propriétaire ci-après indiqué, lors de sa séance ordinaire qui se tiendra le 3 juillet 2018, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, au 100 rue du Centre-Civique, à Mont-Saint-Hilaire, à 19 h 30.

Demande # 2018-03: présentée par le propriétaire de la propriété portant le numéro d'immeuble située au 720, chemin Authier, à Mont-Saint-Hilaire. Celle-ci a pour but d'autoriser la subdivision du lot 1 817 688 au cadastre du Québec, en deux lots d'une largeur de 37,79 mètres chacun, alors que le règlement de zonage numéro 1235 prescrit une largeur minimale de terrain de 46 mètres, permettant ainsi une dérogation de 8,21 mètres, et ce, afin de rendre conforme la subdivision dudit lot.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 3 juillet 2018.

Le présent avis est donné en vertu de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

DONNÉ À MONT-SAINT-HILAIRE,
Ce 13 juin 2018

(S) *Anne-Marie Piérard*

ANNE-MARIE PIÉRARD, avocate
GREFFIÈRE